

Section académique de LIMOGES

N° 266 - OCTOBRE 2007

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

INTERET GENERAL

« *L'intérêt général est en France une catégorie noble, éminente, distincte de la somme des intérêts particuliers. Il s'en suit une distinction franche entre le public et le privé, que matérialise dans notre pays un service public important, fondé sur des principes spécifiques (égalité, continuité, adaptabilité, laïcité), et une fonction publique qui en est le cœur.*

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré à la Libération le premier statut général des fonctionnaires (loi du 19 octobre 1946), et qu'a été mise sur pied en 1983-84 une fonction publique « à trois versants » (Etat, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers) faisant relever du statut général 5,2 millions d'agents publics, soit près du quart de la population active, placés, en raison de leur service d'intérêt général, dans une position statutaire, réglementaire et non contractuelle »⁽¹⁾.

Trois principes fondateurs, directement issus de notre Histoire et notamment de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens, ont présidé à cette construction : **principe d'égalité** (et notamment principe d'égalité d'accès qui renvoie au concours), **principe d'indépendance** (au travers de la distinction du grade et de l'emploi qui protège le fonctionnaire des pressions politiques partisans), **principe de responsabilité** (assorti de la plénitude des droits et des devoirs du citoyen).

« *C'est cette histoire et cette conception française du service public et de la fonction publique qui fait qu'en France la corruption y est réduite à l'extrême et que son efficacité est reconnue dans le monde »⁽¹⁾. C'est cette histoire et cette conception que Sarkozy, sans qu'il n'en ait reçu un quelconque mandat à l'occasion de son élection, prétend mettre à bas.*

L'entreprise annoncée dans son discours de Nantes (19 septembre) est d'une extrême gravité. En dénonçant le « carcan du concours » et en le mettant en balance avec le contrat, en prônant l'individualisation des rémunérations, en encourageant le clientélisme partisan sous couvert de reconnaissance du mérite et en y ajoutant l'humiliant « pécule », Sarkozy fixe le niveau des enjeux : il ne s'agit plus seulement de diminuer le nombre de fonctionnaires mais de dynamiser leurs droits et garanties fondamentaux, de ranger l'intérêt général aux oubliettes et de livrer les services aux appétits marchands.

La responsabilité des fédérations de fonctionnaires, c'est d'organiser sans attendre, sur le fond comme sur la forme, la riposte à de tels desseins. La FSU et le SNES y sont prêts.

⁽¹⁾Anicet Le Pors – Ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives (1981-1984) (Le Monde – édition du 26/09/07)

P. 1 : Editio

P. 2-3 :

Disparition de l'égalité et
l'indépendance des fonc-
tionnaires

P. 3-4 :

TZR : premières victimes
de la déréglementation

La diminution des dépenses de l'Etat et donc **la baisse des salaires et des pensions**, comme **la réduction du nombre de fonctionnaires** (avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) sont au cœur de la politique gouvernementale. Tout le monde l'entend. Mais un certain nombre d'enseignants, pour des raisons diverses et variées, se laissent aller à penser ou à croire que l'Education serait tenue à l'écart.

Sans doute convient-il de les réveiller et ne pas manquer de leur rappeler que **plus de la moitié des fonctionnaires d'Etat sont des enseignants**. Et que dès lors l'Education nationale constitue bien une cible essentielle, le second degré étant particulièrement exposé aux mauvais coups.

Le gouvernement a choisi de mettre deux fers au feu pour y parvenir : le dynamitage de la Fonction Publique et la mise en œuvre d'une réduction drastique de la diversité et du volume de l'offre de formation.

Pour ce qui est de la Fonction Publique, **Sarkozy a pris date et ouvert le chantier d'une entreprise de démolition de tous les repères que nous avons en prônant :**

- ♦ **la suppression du concours**, de la **carrière**, des **corps** (exemples : certifiés, agrégés,...) mais aussi du **paritarisme** (CAPA ...),
- ♦ **l'individualisation** des carrières et des rémunérations avec de nouvelles procédures d'**évaluation**,
- ♦ le choix pour les nouveaux entrants entre le **statut ou un contrat de droit privé** négocié de gré à gré, avec symétriquement l'offre humiliante d'un pécule à ceux qui voudraient sortir.

Il ne s'agit pas là d'élucubrations mais d'un **projet avancé sans complexe par N. Sarkozy** dans son discours de Nantes introduisant le chantier de « *modernisation* » de la fonction publique. Avec un calendrier : 4 conférences et groupes de travail en octobre. Livre blanc printemps 2008. Conseil de modernisation des politiques publiques (mi-novembre 2008) s'appuyant sur 18 équipes

d'audit faisant des propositions. Décisions intégrées dans le budget pluriannuel 2009-2011 !

Il y a urgence à s'emparer de ces questions car c'est dans ce premier cadre que se jouent notre liberté, notre indépendance dans l'exercice de nos fonctions. Un deuxième cadre se superpose à ce premier chantier : celui de la commission Pochard mise en place sur le thème de la « *revalorisation de la condition enseignante* » qui a déjà débuté ses auditions. Les premiers questionnements confirment que les membres de la commission ont intégré deux objectifs : d'une part la réduction des coûts d'enseignement, et d'autre part la mise en cohérence des évolutions de nos métiers avec les régressions envisagées pour la fonction publique.

Comment abaisser les coûts ? La recette est simple : diminuer les heures de cours des élèves, supprimer les options, externaliser une partie des enseignements ou encore décentraliser (aujourd'hui les TOS, demain certains enseignements ?). Conséquences : pour les profs, plus de classes et plus d'élèves en charge ; pour les élèves, moins d'école pour les plus défavorisés, des compléments de formation réservés à quelques uns ; pour le pays, insuffisance criante de qualifications, incapacité d'innovation, croissance en berne.

Quel avenir pour nos professions ? Comment les revaloriser ?

Les intentions affichées sur l'éducation (diminution drastique du nombre d'enseignants, disparition des Copsy et des CPE, liquidation programmée du « *carcan* » des statuts et du paritarisme, le tout sur fond d'abandon de toute ambition scolaire) ne laissent planer aucun doute sur la nature de la « *revalorisation* » que veut imposer le gouvernement. Il s'agirait de travailler plus, plus longtemps (en recourant par exemple à l'annualisation des services), dans le cadre d'un métier plus contraint et soumis, tant dans son contenu pédagogique que dans son exercice.

Là où nous avons des repères collectifs forts en matière de rémunération (progression attachée à l'appartenance à un corps – certifié par

Suite page 3

exemple – et non pas à l'emploi occupé), nous pourrions connaître rapidement la rémunération selon le métier (enseignant de collège de 2^{ème} zone, enseignant de collège d'élite,...). C'est le sens de la préconisation de Darcos : trouver des familles de métiers chez les enseignants. Là où nous avons un droit fondamental à mutation dépendant de notre appartenance à un corps, nous pourrions connaître la négociation de gré à gré comme préalable à mutation – évidemment avec contrepartie. Quant à l'évaluation de notre mérite, du côté de la commission Pochard, en toute innocence, on nous demande ce que « nous » pensons de l'idée de la corrélérer avec les progrès ou les résultats des élèves !

La boucle est bouclée. **Nous sommes confrontés à une redoutable cohérence.** Cohérence idéologique autour des thématiques de la « responsabilisation », de la rupture avec les principes collectifs au profit du mérite apprécié par les hiérarchies locales et de l'individualisation. Cohérence de la méthode, précipitant le rythme et découpant apparemment en tranches le traitement d'une même question.

Une telle avalanche impose une riposte d'ensemble, construite et massive. La décision du bureau national du SNES du 2 octobre d'appeler à la grève dans la semaine du 19 au 23 novembre, de travailler à la rendre la plus unitaire possible dans l'éducation, la fonction publique, voire au-delà, s'inscrit dans cette perspective.

TZR : premières victimes de la déréglementation

Depuis 2003, des milliers d'emplois sont supprimés chaque année : goutte d'eau comparée à l'objectif du gouvernement Sarkozy/Fillon de faire disparaître 75000 postes entre 2008 et 2012. Quelles conséquences sur l'emploi et en particulier celui des TZR ?

Malgré une volonté affichée de faire disparaître les TZR, l'effectif reste stable dans l'Académie. La diminution du nombre de postes en établissement empêche pour l'instant, malgré les bonifications proposées à l'intra, la stabilisation des collègues sur poste fixe. Dans certaines disciplines être TZR devient un horizon indépassable.

Utilisés comme une variable d'ajustement du mouvement, gérés dans l'optique d'un gain de productivité maximal, les TZR voient leur situation changée d'une année à l'autre, et parfois radicalement.

On devient rarement TZR par choix. C'est pourquoi la quasi totalité des collègues préfèrent un enseignement à l'année (AFA) aux suppléances de courte et moyenne durée.

Mais les situations, dans les deux cas, sont très dégradées.

38% des collègues en AFA, ont un service partagé sur deux établissements ou plus.

Faits nouveaux, depuis 2003 :

- ♦ ces compléments peuvent ne représenter que 1 à 3 h hebdomadaires.
- ♦ plus de la moitié des collègues ayant une affectation en établissement pour la durée de l'année scolaire, sont disponibles quelques heures par semaine pour de la suppléance (30% en 2006).

Au vu des besoins dans certaines disciplines ils seront sans aucun doute sollicités, y compris pour un enseignement hors discipline. Rentabilité oblige !

Le nombre de TZR disponibles pour des missions de suppléance de courte et moyenne durée a augmenté de 33% par rapport à 2006. On peut se féliciter de ce volant de titulaires prêts à exercer. Toutefois, la situation très contrastée selon les disciplines ne résulte pas d'une programmation et reste en deçà des besoins. Nous condamnons la volonté de ne pas prendre en compte la pénibilité de la fonction, tant ces missions sont subies et parmi les plus inconfortables. Elles affectent lourdement l'organisation de la vie de famille (emploi du temps changeant sans cesse, déplacements). L'ac-

Suite page 4

tivité pédagogique est bien plus complexe (adaptation à la progression du collègue remplacé, prise en main des classes en cours d'année), pressions du Rectorat pour des remplacements hors disciplines, pressions des chefs d'établissement pour la prise en charge des classes au pied levé.

Sans une lutte collective d'ampleur, nous ne pouvons aller à l'encontre des décisions de l'administration (affectations abusives, hors discipline, contestation des droits à frais de déplacement, à décharge horaire statutaire, pressions au local...) et du Ministère (proratisation de l'ISSR, bonifications au mouvement)

Mais lorsque cette lutte a lieu, elle paie. Abrogation du décret Robien qui imposait la polyvalence aux TZR.

Dans l'académie, le SNES a imposé au rectorat quelques jalons quant à l'affectation des TZR. Ils sont insuffisants.

Pour ne pas rester isolés, pour renforcer le SNES, TZR syndiquez-vous. Faites part de vos difficultés, de vos attentes, de vos satisfactions.

La situation faite aux TZR est le creuset de celle qui sera bientôt faite à tous.

Agir collectivement pour la défense de ces collègues parfois fragilisés, dans leur isolement, face aux hiérarchies doit être une préoccupation de l'ensemble de la profession.

Affectation en documentation

Un service en CDI ne peut se faire que sur la base du volontariat (Décret 80-28 du 10/01/1980) et sera décompté sur la base de 30 heures pour un service complet = 18 heures d'enseignement.

Nos revendications : Respect de la discipline de recrutement, TZR en nombre suffisant.

Le mouvement intra 2007

22% des TZR qui ont formulé des vœux sur poste fixe obtiennent satisfaction.

1/3 d'entre eux l'ont été sur le vœu bonifié département (+100 pts)

26% des titulaires sur poste, ayant formulé un vœu dans les mêmes conditions sont mutés.

La situation est contrastée selon les disciplines.

Nos revendications : Bonifications justes et équilibrées pour les mouvements inter et intra.

Frais de déplacement

Nos revendications : Indemnité de sujétion liée aux missions de remplacement quel que soit leur type (AFA ou suppléance), remboursement de tous le frais de déplacement liés à l'exercice du métier (TZR et titulaires)

Faire disparaître les TZR, ça marche!

Rentrée 2005 : « surnombre » des TZR en EPS. Tous ces profs payés à rien faire ! Gaspillage !!

Année 2005/2006 : dédoublement de classe en EPS, aucun problème pour pallier l'absence d'un collègue. Quoi ces TZR travaillent ? Très couteux ! On va baisser les recrutements ...

Rentrée 2007 : Creuse et Haute-Vienne plus de TZR d'EPS disponible. BONNE GESTION !

Année 2007/2008 : « t'as fait sport aujourd'hui mon fils ? », « non maman le prof de math, il sait pas dribbler ». BONNE GESTION !

Pour faire disparaître un TZR, mais pas son utilité, réduisez drastiquement les recrutements et patientez.

Moins combien en 2008 ??

**Consultez le site du S3
(<http://www.limoges.snes.edu>)
et sa page TZR riche d'infos.**